



Affectation des stagiaires 2026/2027

Quelques informations pratiques pour l'affectation des stagiaires

1- Calendrier des affectations

29 Juin 2026
Portugais Langue basque Langue breton Langue catalan Langue corse Occitan-langue d'oc Langue créole Langue Tahitien Langues kanak : Drehu Langues kanak : Paici Langue des signes française Sciences économiques et sociales Horticulture Esthétique Cosmétique Coiffure Boulangerie pâtisserie Psy EN - Éducation développement apprentissage Psy EN - Éducation développement conseil en orientation scolaire et professionnelle
3 Juillet 2026
Italien Allemand Conducteurs routiers Éducation Documentation Arabe Éducation musicale - chant choral Chinois Hôtellerie-restauration option techniques culinaires Hôtellerie-restauration option production et ingénierie culinaire Hôtellerie-restauration option services et commercialisation Hôtellerie-restauration option services et accueil Éducation physique et sportive
7 Juillet
SII option ingénierie des constructions SII option ingénierie électrique SII option ingénierie informatique SII option ingénierie mécanique Arts plastiques Numérique et sciences informatiques Biochimie - génie biologique Biotech: option santé-environnement Biotechnologie: option biochimie-génie biologique

Design et métiers d'art
 Design Métiers d'art option design
 Design Métiers d'art option métiers d'art
 Sciences et techniques médico-sociales
 Économie et gestion
 Économie et gestion: option informatique et systèmes d'information
 Économie et gestion: option administration et RH
 Économie et gestion: option commerce et vente
 Économie et gestion: option comptabilité et finances
 Économie et gestion: option marketing
 Économie et gestion: option production de services
 Économie et gestion: option transport logistique
 Économie gestion option sécurité

10 Juillet

Anglais
 Lettres-Anglais
 Espagnol
 Espagnol-lettres
 Géographie
 Grammaire
 Histoire
 Histoire géographie
 Lettres classiques
 Lettres modernes
 Lettres-histoire et géographie
 Philosophie

13 Juillet

Mathématiques
 Physique-chimie
 Physique-chimie: option chimie
 Physique-chimie: option physique
 Math-physique chimie
 Génie industriel: option bois
 Génie industriel: option matériaux souples
 Génie industriel: option structures. Métalliques
 Génie industriel option: plastiques & composites
 Génie civil: option construction et économie
 Génie civil: option construction et réalisation
 Bâtiment: option peinture-revêtement
 Génie civil: option équipements techniques énergie
 Génie mécanique: option construction
 Génie mécanique: option maint. véhicules
 Génie mécanique: option maintenance des systèmes mécaniques
 Génie électrique.: option électronique
 Génie électrique: option électrotechnique
 Réparation revêtement carrosserie
 Sciences de la vie et de la terre

2 Les conditions de stage :

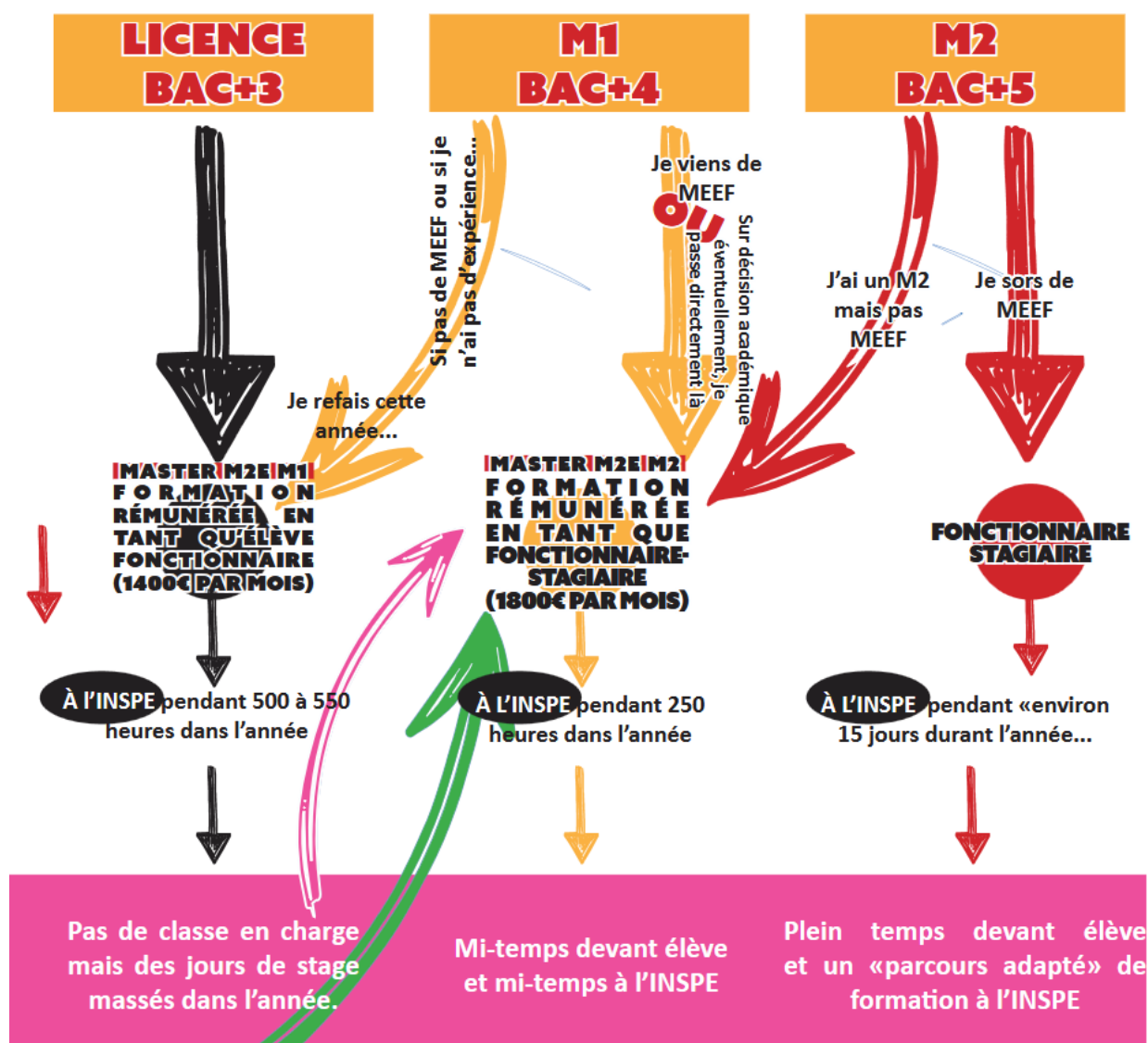
Plusieurs cas.

- Les **Élèves Fonctionnaires**, (concours niveau L3), théoriquement ils ou elles ont une formation « Master ME – M1 » rémunérée (1400€ / mois, pas de reclassement cette année), pas de classe en responsabilité à l'année (quelques stages massés) et 500 à 550 H/an à l'INSPE. Les lauréat·es titulaires d'un M1 (BAC + 4) ET d'un master MEEF, peuvent éventuellement devenir directement **Fonctionnaire Stagiaire** (1800€ / mois + reclassement, 9H / semaine devant élèves + 250H en INSPE) si la commission académique l'accorde.

- Les **Fonctionnaires Stagiaires** (Concours niveau M2 – Bac + 5). Deux possibilités :

- Le/la lauréat·e n'a pas d'expérience « significative » d'enseignement dans sa discipline, il ou elle sera affecté·e 9H/semaine en face à face élèves + 250H en INSPE
- Le/la lauréat·e a une d'expérience « significative » d'enseignement dans sa discipline (une année d'ETP sur les 2 dernières années ou au moins 10 mois sur l'année précédente pour les PLP), il ou elle sera affecté·e à 18H / semaine en face à face élèves + quelques journées de formation en INSPE.

Soit en résumé ceci :



3 Les recours :

-Les **ÉLÈVES FONCTIONNAIRES** sont affecté·es suivant leur rang au concours et sans barème. Toutefois il est tenu compte (priorité) d'une éventuelle RQTH et / ou d'enfant(s) à charge dans la mesure où l'académie demandée a la capacité d'accueil nécessaire. **IL N'EST PAS POSSIBLE DE FAIRE UN RECOURS À L'AFFECTATION POUR LES ÉLÈVES FONCTIONNAIRES.** Les élèves fonctionnaires ayant une ALD peuvent en faire part à la DGRH du 29 juin au 21 juillet pour éventuellement modifier leur affectation.

-Les **FONCTIONNAIRES STAGIAIRES** peuvent faire un recours à leur affectation, via « Colibris » en portant connaissance à la DGRH tout élément qui justifie de revoir l'affectation. La demande de révision d'affectation doit être faite entre le 29 juin et le 21 juillet. Théoriquement, les seules situations suivantes seront traitées :

- Absence d'affectation
- Constat d'une erreur dans le dossier du/de la lauréat·e (produire les justificatifs nécessaires)
- Un changement avéré dans la situation médicale ou sociale **individuelle** présentant un caractère de gravité qui nécessite une modification d'affectation

Toutes les demandes sont examinées.

Le ministère met en place une assistance téléphonique du 13 juillet au 21 juillet 16H30 au : **01 55 55 54 54**

Le bureau des élu·es assure une permanence mail tout l'été :

unsen.elus@cgteduc.fr

Page dédiée à l'affectation des stagiaires sur le site de l'UNSEN : [LIEN](#)